

SWISS   
+ TRIATHLON



# Règlement de compétition

## PREAMBULE

- 1 L'Union internationale de triathlon (ITU) est la seule organisation responsable d'édicter des règlements de compétition pour le triathlon, le duathlon et les autres multisports connexes. L'Union Européenne de Triathlon (ETU) et toutes les autres fédérations de triathlon doivent s'adapter à l'ITU. Selon les statuts (art. 2.1), Swiss Triathlon a également l'obligation de se conformer à cette règle. La participation des athlètes étrangers en Suisse ainsi que celles des athlètes suisses à l'étranger est de ce faite facilitée. Le règlement de compétition de Swiss Triathlon sera adapté en certains points au règlement de l'ITU.
- 2 En cas de différence entre les différentes versions linguistiques du règlement compétition, la version allemande fait foi.
- 3 En cas de doute, le règlement original de l'ITU fait foi, lequel est disponible en anglais sur [www.triathlon.org](http://www.triathlon.org).
- 4 La formulation au masculin n'a pas été utilisée dans son sens premier, mais dans un sens générique, ceci dans un but de simplification. Elle vaut pour les deux sexes.

**Swiss Triathlon**  
Ittigen, 15. mars 2011

## Table des matières

PREAMBULE.....	2
Table des matières .....	3
1 INTRODUCTION .....	4
1.1 Objet.....	4
1.2 Buts .....	4
1.3 Modifications .....	4
1.4 Mises à jour du règlement.....	4
2 DEFINITIONS, DISTANCES, CATEGORIES .....	4
2.1 Définitions.....	4
2.2 Distances et catégories .....	5
2.3 Catégories d'âge .....	6
2.4 Licences .....	6
3 COMPORTEMENT DES ATHLÈTES .....	7
3.1 Comportement général.....	7
3.2 Equipement – général .....	7
3.3 Dopage.....	7
3.4 Santé.....	8
3.5 Eligibilité .....	8
4 SANCTIONS .....	8
4.1 Règles générales .....	8
4.2 Avertissements .....	8
4.3 Disqualification .....	9
4.4 Suspension.....	10
4.5 Exclusion .....	10
5 PROTET .....	11
6 NATATION .....	11
6.1 Règles générales .....	11
6.2 Utilisation de combinaison triathlon (néoprène) .....	11
6.3 Adaptations des distances de natation.....	12
6.4 Second vêtement/Speed suit .....	12
6.5 Sélection de la position de départ (Elite / Juniors) .....	12
6.6 Faux départs .....	12
6.7 Equipement .....	13
7 CYCLISME.....	13
7.1 Règles générales .....	13
7.2 Equipement .....	13
7.3 Contrôle du vélo: .....	15
7.4 Athlètes rattrapés .....	15
7.5 Aspiration Abri (Drafting) .....	15
7.6 Pénalités en cas de Drafting: .....	17
8 COURSE A PIED .....	17
8.1 Règles générales .....	17
8.2 Arrivée .....	17
8.3 Respect du parcours et sécurité.....	17
8.4 Equipement non autorisé .....	17
9 AIRE DE TRANSITION .....	18
9.1 Règles générales .....	18
9.2 Accès.....	18

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Objet

- a.) Le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon règle le comportement à adopter par les athlètes durant les compétitions de Swiss Triathlon. Lorsqu'une question n'est pas réglée par le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon, le Règlement de Compétition de l'ITU s'applique, puis les règlements de la FINA, l'UCI, la FIS et l'IAAF dans leurs secteurs respectifs.

## 1.2 Buts

- a.) Le Règlement de Compétition a pour buts de:
- (i) Créer une atmosphère d'esprit sportif, d'égalité et de fair-play;
  - (ii) Assurer sécurité et protection;
  - (iii) Mettre en valeur l'ingéniosité et les compétences sans limiter excessivement la liberté d'action des athlètes;

## 1.3 Modifications

- a.) Pénaliser les athlètes qui obtiennent des avantages irréguliers; Le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon sera adapté à d'autres compétitions multisports qui tombent sous la juridiction de Swiss Triathlon.
- b.) Les athlètes ne peuvent pas recevoir d'avantages qui ne sont pas autorisés par une règle et il leur est interdit de se comporter de façon dangereuse. Afin d'exécuter cela, une sanction est attachée à chaque infraction prévue dans le présent Règlement de Compétition de Swiss Triathlon. Les arbitres basent leur jugement sur le fait de savoir si un avantage non prévu par le Règlement a été perçu.
- c.) Le Règlement de Compétition de l'ITU est applicable aux compétitions internationales organisées par les Fédérations Nationales affiliées à l'ITU.

## 1.4 Mises à jour du règlement

Le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon peut être modifié par la Commission technique de Swiss Triathlon à son absolue discrétion, avec l'approbation du conseil d'administration de Swiss Triathlon. Toute modification du Règlement doit être communiquée par écrit aux clubs et équipes affiliés au moins 14 jours avant son entrée en vigueur. Le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon mis à jour sera publié sur le site Internet de Swiss Triathlon ([www.swisstriathlon.ch](http://www.swisstriathlon.ch)).

# 2 DEFINITIONS, DISTANCES, CATEGORIES

## 2.1 Définitions

- a.) Le **triathlon** est une compétition d'endurance comportant la natation, le cyclisme et la course à pied. Cet ordre est obligatoire. Le chronomètre n'est pas arrêté pendant les changements de discipline.

Il est possible de modifier cet ordre ou de remplacer une ou plusieurs disciplines par une autre discipline d'endurance. La nouvelle manifestation doit cependant être décrite de manière précise. Les règles mentionnées dans le présent règlement ne peuvent pas être appliquées pour de telles combinaisons. Des championnats officiels ne peuvent pas être organisés.

- b.) Le **duathlon** est une compétition d'endurance comportant le cyclisme et la course à pied. Pour des raisons d'organisation, l'ordre suivant est conseillé: course à pied - cyclisme - course à pied. Le chronomètre n'est pas arrêté pendant les changements de discipline.
- c.) L'**aquathlon** est une compétition d'endurance comportant la natation et la course à pied. L'ordre conseillé est le suivant: natation – course à pied. Le chronomètre n'est pas arrêté pendant les changements de discipline.
- d.) Le **triathlon d'hiver** est une compétition d'endurance comportant la course à pied, le vélo tout terrain et le ski de fond. Cet ordre est obligatoire. Le chronomètre n'est pas arrêté pendant les changements de discipline.
- e.) **Cross-triathlon** est une compétition d'endurance comportant la natation, le vélo tout-terrain et la course à pied. **Cross-duathlon** consiste en une compétition d'endurance comportant la course à pied, le vélo tout-terrain et la course à pied. Le chronomètre n'est pas arrêté pendant les changements de discipline.

## 2.2 Distances et catégories

Les disciplines de triathlon, duathlon, aquathlon, et triathlon d'hiver sont réparties en groupes sur la base des distances de compétition suivantes:

Triathlon	Catégories	Distances (km) Natation / Vélo / Course à pied
Kids 8-9	Kids M8-9/F8-9	0,05 / 1,5 / 0,5
Ecoliers 10-11	Ecoliers M10-11/F10-11	0,1 / 3 / 1
Ecoliers 12-13	Ecoliers M12-13/F12-13	0,2 / 5 / 1,3
Jeunesse 14-15	Jeunesse M14-15/F14-15	0,5 / 12,5 / 2,5
Jeunesse 16-17	Jeunesse M16-17/F16-17	0,5 / 12,5 / 2,5
Sprint	Juniors M18-19/F18-19 Elite/U23/Classes d'âge	0,75 / 20 / 5
Team Relay	Juniors M18-19 Elite/U23/Classes d'âge	0,25 / 6,6 / 1,6 (par relais)
Standard	Elite/U23/Classes d'âge	1,5 / 40 / 10
Longue ITU-O2	Elite/U23/Classes d'âge	3,0 / 80 / 20
Longue Ironman 70.3	Elite/U23/Classes d'âge	1,8 / 90 / 21,1
Longue ITU-O3	Elite/U23/Classes d'âge	4,0 / 120 / 30
Longue Ironman	Elite/U23/Classes d'âge	3,8 / 180 / 42,2

Duathlon	Catégories	Distances (km) Course à pied / Vélo / Course à pied
Kids 8-9	Kids M8-9/F8-9	0,25 / 1 / 0,25
Ecoliers 10-11	Ecoliers M10-11/F10-11	0,5 / 2 / 0,5
Ecoliers 12-13	Ecoliers M12-13/F12-13	1 / 4 / 1
Jeunesse 14-15	Jeunesse M14-15/F14-15	2 / 8 / 2
Jeunesse 16-17	Jeunesse M16-17/F16-17	2 / 8 / 2
Sprint	Juniors M18-19/F18-19	3,5 / 15 / 3,5
Team Relay	Juniors M18-19 Elite/U23/Classes d'âge	2 / 8 / 1 (par relais)
Standard	Elite/U23/Classes d'âge	10 / 40 / 5
Longue ITU	Elite/U23/Classes d'âge	20 / 80 / 10

Aquathlon	Catégories	Distances (km) Natation / Course à pied
Standard	Juniors M18-19 Elite/U23/Classes d'âge	1 / 2,5
Longue ITU	Juniors M18-19 Elite/U23/Classes d'âge	2 / 5

Triathlon d'hiver	Catégories	Distances (km) Course à pied / VTT / Ski de fond
Team Relay	Juniors M18-19/F18-19 Elite/U23/Classes d'âge	2-3 / 4-5 / 3-4
Sprint	Juniors M18-19/F18-19 Populaires	3-4 / 5-6 / 5-6
Standard	Elite/U23/Classes d'âge	7-9 / 12-14 / 10-12

## 2.3 Catégories d'âge

### a.) Manifestations internationales

Les athlètes seront classés dans les catégories suivantes :

- |        |                  |                              |
|--------|------------------|------------------------------|
| (i)    | 16 – 19 ans      | Juniors                      |
|        | 18 – 23 ans U 23 | (seul Champ. Europe + Monde) |
| (ii)   | 20 – 24 ans      | M20/F20                      |
| (iii)  | 25 – 29 ans      | M25/F25                      |
| (iv)   | 30 – 34 ans      | M30/F30                      |
| (v)    | 35 – 39 ans      | M35/F35                      |
| (vi)   | 40 – 44 ans      | M40/F40                      |
| (vii)  | 45 – 49 ans      | M45/F45                      |
| (viii) | 50 – 54 ans      | M50/F50                      |
| (ix)   | 55 – 59 ans      | M55/F55                      |
| (x)    | 60 – 64 ans      | M60/F60                      |
| (xi)   | 65 – 69 ans      | M65/F65                      |
| (xii)  | 70 – 74 ans      | M70/F70                      |
| (xiii) | 75 – 79 ans      | M75/F75                      |
| (xiv)  | 80 – 84 ans      | M80/F80                      |
| (xv)   | 85 – 89 ans      | M85/F85                      |
| (xvi)  | 90 – 94 ans      | M90/F90                      |
| (xvii) | 95 – 99 ans etc. | M95/F95                      |

### b.) Manifestations nationales

Les athlètes seront classés dans les catégories suivantes :

- |        |                |   |
|--------|----------------|---|
| (i)    | 8 à 9 ans      | Kids M8-9/F8-9                              |
| (ii)   | 10 à 11 ans    | Ecoliers M10-11/F10-11                      |
| (iii)  | 12 à 13 ans    | Ecoliers M12-13/F12-13                      |
| (iv)   | 14 à 15 ans    | Jeunesse M14-15/F14-15                      |
| (v)    | 16 à 17 ans    | Jeunesse M16-17/F16-17                      |
| (vi)   | 18 à 19 ans    | Juniors M18-19/F18-19                       |
| (vii)  | 18 à 23 ans    | U23 (seulement aux Championnats Suisses CS) |
| (viii) | 20 à 34 ans    | Catégorie principale M20-34/F20-34          |
| (ix)   | 35 à 44 ans    | Catégorie d'âge 1 M35-44/F35-44             |
| (x)    | 45 à 54 ans    | Catégorie d'âge 2 M45-54/F45-54             |
| (xi)   | 55 ans et plus | Catégorie d'âge 3 M55+/F55+                 |

- c.) L'appartenance aux catégories d'âge est déterminée par l'âge de l'athlète au 31 décembre de l'année de la compétition. Par exemple, l'athlète né en 1991 appartient à la catégorie d'âge principale 20-34 car il aura 20 ans en 2011.

## 2.4 Licences

### a.) Swiss Triathlon connaît les licences annuelles suivantes :

- (i) Licence PRO
- (ii) Licence COMPETITION

- b.) Ces licences annuelles donnent le droit de participer aux Championnats Suisses ainsi qu'à tous les triathlons et duathlons reconnus en Suisse et, en général, à l'étranger.
- c.) Ces licences doivent être présentées aux officiels lors des courses mentionnées sous chiffres b.). En cas d'oubli, l'athlète devra acheter une licence journalière afin de pouvoir prendre le départ.
- d.) Swiss Triathlon reconnaît les licences des fédérations nationales affiliées à l'ITU.
- e.) Les licences ne sont pas nécessaires pour les courses populaires.

## 3 COMPORTEMENT DES ATHLÈTES

### 3.1 Comportement général

- a.) Le Triathlon et les autres multisports connexes supposent la participation de nombreux athlètes. Les athlètes ont l'obligation de:
- (i) Toujours pratiquer dans un esprit sportif et de fair-play;
  - (ii) Être responsable de leur propre sécurité ainsi que de celle des autres;
  - (iii) Connaître, comprendre et suivre le Règlement de Compétition de Swiss Triathlon, disponible sur [www.swisstriathlon.ch](http://www.swisstriathlon.ch);
  - (iv) Se conformer aux règles de circulation et aux instructions données par les arbitres et les officiels de la course;
  - (v) Traiter les autres athlètes, les arbitres et les officiels, les volontaires et les spectateurs avec respect et courtoisie.
  - (vi) Éviter l'utilisation d'un langage grossier ou injurieux;
  - (vii) Informer un arbitre lorsqu'ils se retirent de la course. Le chip de chronométrage doit être rendu.
- b.) Toute aide physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent est interdite. Est considérée comme aide extérieure :
- (i) L'accompagnement, ravitaillement, l'assistance technique et aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle;
  - (ii) L'abandon de tout matériel hors des points fixes prévus par l'organisation et de l'emplacement de l'athlète dans l'aire de transition.

### 3.2 Equipement – général

- a.) Chaque athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions.
- b.) Dossard
- L'athlète est tenu de porter le dossard officiel remis par l'organisateur. Il ne peut ni le plier, ni le découper, ni le couvrir. L'athlète doit porter son dossard de manière visible, respectivement à l'arrière lors du cyclisme et sur le devant lors de la course à pied et est responsable de terminer la course avec son dossard.
- c.) Vêtement
- (i) Pour la natation, les hommes doivent porter au moins un slip de bain non transparent, les femmes un maillot de bain une ou deux pièces non transparent.
  - (ii) Il est interdit d'effectuer le vélo et la course à pied à torse nu.
  - (iii) Le vêtement doit être attaché aux deux épaules. La fermeture frontale d'un vêtement triathlon peut être ouverte au plus jusqu'au bas du sternum.
- d.) Publicité
- La publicité sur l'équipement est permise sur le principe. L'espace publicitaire libre qui se trouve sur les dossards et sur le bonnet de bain est réservé exclusivement pour les organisateurs.

### 3.3 Dopage

- a.) L'utilisation de substances dopantes est interdite;
- b.) Les prescriptions de l'ITU, de l'ETU relatives au dopage, ainsi que les Statuts d'Antidoping Swiss (ADS) sur le dopage sont déterminants pour tous les athlètes;
- c.) La chambre disciplinaire de l'ADS est compétente pour le jugement des infractions aux dispositions antidopage. Elle applique ses propres procédures et arrête les sanctions prévues par les Statuts de l'ADS concernant le dopage et, le cas échéant, le règlement de la fédération internationale compétente.

### 3.4 Santé

- a.) Le triathlon et les autres sports connexes sont physiquement exigeants. Pour pouvoir participer aux compétitions, les athlètes doivent bénéficier d'une excellente condition physique. Leur santé et leur bien-être sont d'une importance capitale. En se présentant au départ d'une course, les athlètes admettent être en bonne santé et se trouver dans une condition physique apte à l'accomplissement de la course;
- b.) Des limites de temps pour la natation, le cyclisme et le temps général peuvent être établies pour chaque compétition par le Délégué Technique (DT) et le comité d'organisation. Ces limites doivent être communiquées au plus tard avant le départ.

### 3.5 Eligibilité

- a.) Aucun athlète suspendu ou exclu ne peut concourir lors des événements de Swiss Triathlon.
- b.) L'appartenance aux catégories d'âge est déterminée par l'âge de l'athlète au 31 décembre de l'année de la compétition. Par exemple, l'athlète né en 1991 appartient à la catégorie d'âge principale 20-34 car il aura 20 ans en 2011.
- c.) Limite d'âge: Pour pouvoir concourir lors des événements de Swiss Triathlon, les athlètes doivent avoir un âge minimum. La limite d'âge est calculée au 31 décembre de l'année de la compétition. Les confédérations continentales peuvent appliquer d'autres limites d'âge pour les championnats continentaux, comme les catégories junior lors des événements super sprint.
- d.) Championnats Suisses individuels: seuls les athlètes de nationalité suisse et en possession d'une licence annuelle 'compétition' ou 'pro' sont pris en considération pour établir le classement de championnats suisses.

## 4 SANCTIONS

### 4.1 Règles générales

- a.) La violation du Règlement de Compétition peut mener à un avertissement à l'encontre de l'athlète (verbal ou sous la forme d'une pénalité de temps "stop and go"), ainsi qu'à la disqualification, la suspension ou l'exclusion de l'athlète;
- b.) La nature de la règle violée détermine la sanction prononcée.
- c.) La suspension ou l'exclusion devraient être rarement prononcées, mais le seront en cas de violations sérieuses du Règlement de Compétition ou des règles antidopage.
- d.) Causes des sanctions: un avertissement (verbal ou sous la forme d'une pénalité de temps "stop and go") ou la disqualification peuvent être prononcés à l'encontre d'un athlète qui ne se conforme pas au Règlement de Compétition. Toutes les infractions et sanctions sont répertoriées en annexe.
- e.) Les arbitres sont autorisés à prononcer des sanctions même si la violation n'est pas répertoriée, pour autant qu'ils considèrent qu'un avantage non autorisé ait été perçu ou qu'une situation dangereuse ait été provoquée intentionnellement.
- f.) Sauf disposition contraire prévue par un autre règlement, un athlète pourra être sanctionné si l'infraction commise l'a été dans le cadre d'une compétition ou dans les heures suivant la fin de cette compétition jusqu'à minuit le jour même.
- g.) Toute infraction susceptible de conduire à une suspension ou à une exclusion à vie de l'athlète qui l'a commise doit faire l'objet d'un rapport à l'attention de l'instance disciplinaire compétente.

### 4.2 Avertissements

- a.) Les avertissements peuvent être prononcés avec ou sans pénalité de temps (voir les annexes pour la liste des infractions et des sanctions);
- b.) Un arbitre n'a pas besoin de prononcer un avertissement avant la condamnation à une sanction plus sévère;
- c.) Le but de l'avertissement est de rendre l'athlète attentif à la possible violation d'une règle et de promouvoir une attitude "proactive" de la part des arbitres. Une pénalité de temps est appropriée lors d'infractions de peu d'importance;
- d.) Les pénalités de temps seront effectuées dans une zone de pénalité spécialement désignée ou dans l'aire de transition. Il est de la responsabilité de l'athlète de se présenter à la zone de pénalité.
- e.) Le prononcé d'un avertissement verbal:
  - (i) Un avertissement verbal est prononcé à la discrétion de l'arbitre par:
    - Un coup de sifflet.
    - L'appel du numéro de l'athlète et le prononcé d'instructions devant être suivies par l'athlète.

- f.) Le prononcé d'un avertissement sous la forme d'une pénalité de temps/Stop & Go
- (i) Un avertissement est prononcé à la discrétion de l'arbitre. Si le temps et les conditions le permettent, l'arbitre prononce l'avertissement par:
    - Un coup de sifflet ou d'avertisseur sonore;
    - La présentation d'un carton jaune;
    - L'appel du numéro de l'athlète et l'expression « Stop » ou « Pénalité de temps » (lorsque cela est approprié).
    - Pour des raisons de sécurité, un arbitre peut devoir différer le prononcé d'un avertissement.
  - (ii) Alternativement, les athlètes peuvent être informés des sanctions par l'affichage de leur numéro sur un panneau installé à l'entrée de la zone de pénalité. Il est de la responsabilité de chaque athlète de contrôler ce panneau.
- g.) Un avertissement peut être prononcé lorsque:
- (i) Un athlète viole une règle non intentionnellement;
  - (ii) Un arbitre pense qu'une violation est sur le point de se produire;
  - (iii) Aucun avantage n'a été perçu.
- h.) Procédure lors de l'exécution d'une pénalité de temps;
- (i) Lorsqu'un carton jaune est prononcé, l'athlète doit suivre les instructions de l'arbitre.
- i.) Pénalité de temps dans l'aire de transition
- (i) L'arbitre tient un carton jaune à l'arrivée de l'athlète pénalisé à sa place. L'arbitre ordonne à l'athlète de s'arrêter dans son espace de transition sans toucher le moindre équipement.
  - (ii) Une fois l'athlète arrêté, l'arbitre commence à chronométrer la pénalité.
  - (iii) Une fois le temps de pénalité écoulé, l'arbitre prononce le terme "Go" et l'athlète peut continuer la course.
- j.) Pénalité de temps dans la zone de pénalité pour le cyclisme:
- (i) L'arbitre ordonne à l'athlète de se rendre dans la zone de pénalité la plus proche et de suivre les instructions de l'arbitre s'y trouvant. Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre dans la zone de pénalité.
  - (ii) Les athlètes pénalisés se rendent à la zone de pénalité et informent l'arbitre de leur identité. La pénalité de temps commence lorsque l'athlète pénètre dans la zone de pénalité. A la fin du temps de pénalité, l'arbitre prononce le terme "Go" et l'athlète peut continuer la course.
  - (iii) A noter que cette procédure s'applique à toute infraction aux règles concernant le drafting.
- k.) Pénalité de temps dans la zone de pénalité pour la course [uniquement pour les compétitions Sprint Elite et Team Sprint Relay]
- (i) Les numéros des athlètes pénalisés sont clairement affichés sur un panneau devant la zone de pénalité. Il est de la responsabilité des athlètes de se rendre dans la zone de pénalité.
  - (ii) Les athlètes pénalisés pénètrent dans la zone de pénalité et informent l'arbitre de leur identité. Le temps de pénalité commence lorsque l'athlète pénètre dans la zone de pénalité. A la fin du temps de pénalité, l'arbitre prononce le terme "Go" et l'athlète peut continuer la course;
  - (iii) Le numéro de l'athlète pénalisé est retiré du panneau.

### 4.3 Disqualification

- a.) Généralité:
- (i) La disqualification est une sanction appropriée en cas de violations graves des règles ou de comportements dangereux ou contraires au fair-play.
- b.) Prononcé:
- (i) Lorsque le temps et les conditions le permettent, un arbitre prononce la disqualification par:
    - Un coup de sifflet ou d'avertisseur sonore;
    - La présentation d'un carton rouge;
    - L'appel du numéro de l'athlète et l'expression "disqualifié";
    - Pour des raisons de sécurité, un arbitre peut devoir différer le prononcé d'une disqualification.
  - (ii) Alternativement, les athlètes peuvent être informés des sanctions par l'affichage de leur numéro sur le tableau blanc installé en zone d'arrivée.
- c.) Procédure après la disqualification:
- (i) Un athlète peut finir la course si un arbitre prononce la disqualification. Un athlète disqualifié peut recourir contre la décision selon les dispositions concernant la procédure de recours du Règlement de Compétition de Swiss Triathlon.

## 4.4 Suspension

### a.) Conséquences d'une suspension

Lorsqu'une suspension est prononcée à l'égard d'un athlète, celui-ci/celle-ci n'a pas le droit, durant toute la durée de la suspension, de participer à des compétitions organisées sous l'égide de l'ITU ou sous l'égide des fédérations nationales qui lui sont affiliées.

### b.) Motifs

Un athlète est suspendu dans les situations suivantes (liste non exhaustive):

- (i) Insulter un autre athlète, les arbitres, les officiels, les spectateurs ou tout autre tiers participant directement ou indirectement à la compétition ou se comporter de façon antisportive à leur égard
- (ii) Bloquer, bousculer, attaquer, faire obstacle ou déranger intentionnellement un autre athlète en vue d'en tirer un net avantage ou si un net désavantage en résulte pour l'athlète non fautif
- (iii) Saboter l'équipement d'un autre athlète
- (iv) Inscription sous un autre nom ou en indiquant un âge erroné. Falsification d'une déclaration solennelle ou donner de fausses indications.
- (v) Participation non-autorisée
- (vi) Infractions répétées aux règles
- (vii) Abus de drogue, dopage

### c.) Compétence, durée et modalités de suspension

Le juge unique de Swiss Triathlon est compétent pour fixer la durée de la suspension, la date de son entrée en vigueur et ses modalités d'exécution. La suspension doit dans tous les cas être fixée en période de compétition. La durée de la suspension dépend de la gravité de l'infraction et s'étend de un (1) mois à quatre (4) ans.

Si l'athlète, suspendu à raison d'une infraction, commet une seconde infraction dans un délai de douze mois à compter de la commission de la première infraction, la durée de la suspension à fixer pour la seconde infraction sera dans tous les cas d'au minimum trois (3) mois.

### d.) La compétence de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage d'ADS demeure réservée en vertu de l'article 3.3.Communication des suspensions

Lorsqu'un(e) athlète est suspendu(e), le président de Swiss Triathlon en informe l'ITU dans les 5 jours suivant l'entrée en force de la décision de suspension.

### e.) Réintégration

Après une suspension prononcée par l'ITU, l'athlète doit déposer une demande de réintégration auprès du président de l'ITU.

## 4.5 Exclusion

### a.) Conséquences d'une exclusion

L'athlète exclu(e) a l'interdiction à vie de participer aux compétitions organisées sous l'égide de l'ITU ou sous l'égide des fédérations nationales qui lui sont affiliées.

### b.) Motifs

Un(e) athlète est définitivement exclu(e) dans les situations suivantes (liste non exhaustive):

- (i) Lors d'une seconde infraction comme définie dans les règles de contrôle antidopage et les directives de procédure;
- (ii) Lors d'un comportement extraordinairement antisportif et violent.

### c.) Exclusion pour dopage

- (i) La Chambre disciplinaire pour les cas de dopage d'ADS est compétente en cas de dopage.
- (ii) Après avoir été convaincu de dopage, l'athlète n'a plus le droit de participer à d'autres disciplines sportives pratiquées par une fédération reconnue par le CIO ou la GAISF.

### d.) Autres cas d'exclusion

Dans tous les autres cas, le juge unique de Swiss Triathlon est compétent pour prononcer l'exclusion.

### e.) Communication des exclusions

Lorsqu'un(e) athlète est exclu(e), le président de Swiss Triathlon en informe l'ITU dans les 5 jours suivant l'entrée en force de la décision d'exclusion.

## 5 PROTET

### a.) Base

Un athlète peut protester contre le comportement d'un athlète, contre des erreurs d'organisation de la compétition et contre les décisions des arbitres. Font exception les cas d'insultes et les rapports établis par les autorités de police, pour lesquels aucun protêt ne peut être déposé.

### b.) Jury

Le jury s'occupe des protêts avant la distribution des prix. Le jury est composé de l'Arbitre Principal (AP)/DT, d'un représentant de l'organisation, ainsi que d'un représentant des athlètes désigné par l'AP/DT.

### c.) Procédure

- (i) Les protêts doivent être formulés soigneusement par écrit et signé par l'athlète concerné (formulaire disponible sur [swisstriathlon.ch](http://swisstriathlon.ch) et auprès de l'AP sur le lieu de compétition).
- (ii) Il doit être remis à l'AP à l'attention du jury, accompagné d'un dépôt de CHF50.- (lors de courses internationales \$50.-/€50.-). Le dépôt sera restitué si le protêt est accepté.
- (iii) Le délai de dépôt est d'au plus tard 15 minutes après l'arrivée de l'athlète. Si le recours concerne le chronométrage, il doit être déposé au plus tard 30 minutes après la publication des résultats provisoires.

### d.) Décision

- (i) Le jury doit faire part de sa décision à l'athlète par écrit.
- (ii) Si la décision du jury est contestée, le cas peut être porté devant le Tribunal de Swiss Triathlon.

## 6 NATATION

### 6.1 Règles générales

- a.) Tous les styles de nages sont autorisés. Il est également autorisé de nager sur place, flotter, ainsi que de marcher dans les zones de départ et d'arrivée, sans que cela occasionne une gêne pour les autres concurrents.
- b.) Les athlètes doivent strictement respecter le parcours natation.
- c.) Les athlètes peuvent prendre pied sur le fond sans pour autant progresser ou se reposer en s'agrippant à un objet inanimé et stationnaire comme une bouée ou un bateau.
- d.) En cas d'urgence, un athlète devrait lever un bras au dessus de la tête et demander assistance. Une fois l'assistance rendue, l'athlète doit se retirer de la compétition.
- e.) Lors d'épreuves disputées dans un bassin, la paroi du bassin doit être touchée par le concurrent lors de chaque changement de direction.

### 6.2 Utilisation de combinaison triathlon (néoprène)

- a.) L'AP/DT est seul habilité à imposer, à autoriser ou à interdire le port d'une combinaison néoprène aux athlètes.
- b.) Afin de garantir la sécurité, le port de la combinaison néoprène est aux est décidé selon les valeurs suivantes :

#### Athlètes Elite, U23, Juniors (en condition de course séparée)

Distance de natation	Interdit au-dessus de	Obligatoire au-dessous de	Temps maximal dans l'eau
300 m.	20° C	14° C	10 min
750 m.	20° C	14° C	20 min
1500 m.	20° C	14° C	30 min
3000 m.	22° C	16° C	1h 15min
4000 m.	22° C	16° C	1h 45min

#### Athlètes Groupe d'âge, Elite, U23, Juniors (course commune)

Distance de natation	Interdit au-dessus de	Obligatoire au-dessous de	Temps maximal dans l'eau
750 m.	22° C	14° C	30 min
1500 m.	22° C	14° C	1h 10min
3000 m.	23° C	16° C	1h 40min
4000 m.	24° C	16° C	2h 15min

- c.) Les catégories M/F8-9, M/F10-11, M/F12-13, M/F14-15, M/F16-17 sont soumises à un règlement spécifique.

### 6.3 Adaptations des distances de natation

- a.) Les distances de natation peuvent être raccourcies ou la natation peut être interdite en cas de nécessité, en vertu de la table ci-dessous.

Distance de natation originale	Température de l'eau				
	16.9° C – 16.0° C	15.9° C – 15.0° C	14.9° C – 14.0° C	13.9° C – 13.0° C	Inférieur à 13° C
750 m	750m	750m	750m	750m	Cancel
1500 m	1500m	1500m	1500m	750m	Cancel
3000 m	3000m	3000m	1500m	Cancel	Cancel
4000 m	4000m	3000m	1500m	Cancel	Cancel

(\*) Note Les températures indiquées ci-dessus ne peuvent pas toujours être utilisés pour la décision finale. Si la température de l'air est inférieure à celle de l'eau, la température autorisée doit être abaissée de 0,5 ° C par 1,0 ° C de différence entre la température de l'air et celle de l'eau.

(*)		Température de l'air							
		15° C	14° C	13° C	12° C	11° C	10° C	9° C	8° C
Température de l'eau	18° C	16.5° C	16° C	15.5° C	15° C	14.5° C	14° C	13.5° C	13° C
	17° C	16° C	15.5° C	15° C	14.5° C	14° C	13.5° C	13° C	Cancel
	16° C	15.5° C	15° C	14.5° C	14° C	13.5° C	13° C	Cancel	Cancel
	15° C	15° C	14.5° C	14° C	13.5° C	13° C	Cancel	Cancel	Cancel
	14° C	14° C	14° C	13.5° C	13° C	Cancel	Cancel	Cancel	Cancel

- b.) si d'autres conditions météorologiques le requièrent, p.ex. vent fort ou une pluie forte, les responsables (DT/AP) peuvent adapter les distances de natation ou les conditions du port d'une combinaison. La décision finale doit être prise une heure avant le départ par la DT/AP et être clairement communiquée à tous les athlètes.
- c.) La température de l'eau doit être mesurée le jour de la course une (1) heure avant le départ. La mesure doit être faite au milieu du parcours ainsi qu'à deux autres endroits sur le parcours à une profondeur de 60 cm. La plus petite valeur mesurée est considérée comme la température officielle de l'eau.

### 6.4 Second vêtement/Speed suit

- a.) Second vêtement: Lorsque les combinaisons néoprène sont interdites et qu'un athlète désire revêtir un second vêtement, il/elle doit le porter sous sa tenue de compétition et doit le porter durant toute la course.
- b.) Speed suit (complément à la lettre b)

Distances sprint et standard: le port de combinaisons de natation appelées „speed suit“ et ayant pour objectif d'améliorer le temps de parcours, est interdit.

Longues distances: ces combinaisons sont autorisées sur ces distances mais doivent être enlevées dans la zone de change après la natation.

### 6.5 Sélection de la position de départ (Elite / Juniors)

Les dix premiers athlètes peuvent choisir librement leur position de départ. Ils sont appelés les uns après les autres à prendre position pour le départ (classement ITU, classement du circuit, membre de l'équipe nationale). Ensuite seulement, les autres athlètes pourront prendre les places de départ restantes.

### 6.6 Faux départs

- a.) Lors d'un faux départ en masse la course sera interrompue et le départ sera redonné. L'AP/DT qui donne le départ décide de la procédure en cas de faux-départ.
- b.) Si un athlète (ou un petit nombre d'athlètes) anticipe le départ, la course continue. L'athlète sera sanctionné par une pénalité Stop&Go de 15 secondes en Transition 1. Durant cette sanction, l'athlète n'est pas autorisé à se nourrir ou se

changer. Après la durée de la sanction, l'athlète peut reprendre la course. Si l'athlète ne respecte pas les directives de l'arbitre, il sera disqualifié.

- c.) La même procédure sera appliquée pour les départs de tout autre événement multisports qui débute avec la course à pied avec une adaptation des règles d'un départ natation à un départ course à pied.

## 6.7 Equipement

### a.) Equipement autorisé

- (i) L'athlète doit porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur en tout temps pendant la natation. Si l'athlète décide de porter un bonnet de bain supplémentaire, il doit être porté sous le bonnet fourni par l'organisateur.
- (ii) Lunettes et pince-nez sont autorisés.
- (iii) En cas de course avec combinaisons néoprène, seules les combinaisons certifiées sont autorisées.

### b.) Equipement non autorisé

- (i) Moyens de propulsions artificiels.
- (ii) Dispositifs de flottaison, respiration.
- (iii) Gants et chaussettes.
- (iv) Combinaison néoprène dont l'épaisseur excède 5mm.
- (v) Bas de combinaison néoprène uniquement.
- (vi) Combinaison néoprène lorsque la température de l'eau l'interdit.
- (vii) Vêtements couvrant les bras au-dessous des épaules et les jambes au-dessous des genoux lors d'une course ou la combinaison néoprène est interdite.

## 7 CYCLISME

### 7.1 Règles générales

- a.) L'épreuve cycliste se déroule sous forme de course contre la montre individuelle sans l'aide de véhicule d'accompagnement.
- b.) Un athlète n'a pas le droit de:
- (i) Bloquer d'autres athlètes;
- (ii) Pédaler le torse nu;
- (iii) Avancer sans être en possession du vélo.
- c.) Comportement dangereux
- (i) Les athlètes doivent respecter les règles de la circulation routière à moins que le DT informe d'autres dispositions.
- (ii) En cas d'accident, les athlètes suivants sont priés de passer avec la plus grande prudence.

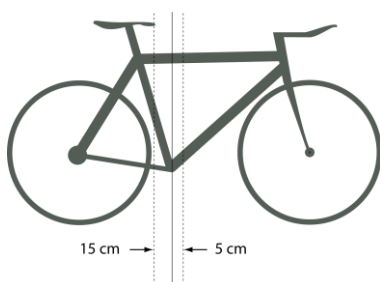
### 7.2 Equipement

#### a.) Vélos

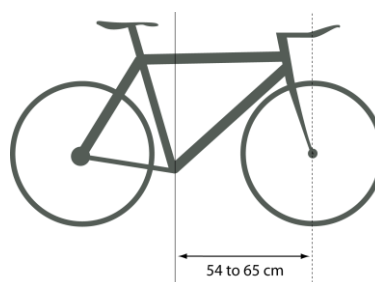
- (i) En règle générale, les règles de l'UCI sont applicables:
- Le règlement de l'UCI pour les épreuves sur route pour les courses de triathlon et de duathlon avec drafting (draft legal).
  - Le règlement contre-la-montre de l'UCI pour les courses de triathlon et de duathlon sans drafting (draft illegal).
  - Le règlement MTB de l'UCI pour le triathlon d'hiver et les courses de cross triathlon et de cross duathlon.
- (ii) Les vélos doivent présenter les caractéristiques suivantes:
- Pour les courses avec drafting, le cadre du vélo doit être de type classique, c'est-à-dire construit autour d'un triangle principal constitué de trois éléments tubulaires droits ou étirés de forme ronde, ovale, aplatie, en «goutte d'eau» ou autres.
  - Le cadre ne doit pas mesurer plus de deux (2) mètres de long et cinquante (50) centimètres de large pour les compétitions avec drafting. Pour toutes les autres compétitions, deux (2) mètres de long et septante-cinq (75) centimètres de large sont autorisés.
  - La distance entre le sol et le centre de l'axe du pédalier est d'au moins 24 centimètres.

- La ligne verticale touchant le bec de selle n'est pas à plus de 5 centimètres devant et 15 centimètres derrière la ligne verticale passant par le centre de l'axe du pédalier. L'athlète ne doit pas avoir la faculté d'ajuster la selle au-delà de ces limites durant la compétition.
- La distance entre les verticales passant par l'axe du pédalier et l'axe de la roue avant est de 54 centimètres au minimum et de 65 centimètres au maximum. (Des exceptions peuvent être accordées pour les vélos d'athlètes très grands ou de très petite taille. Cela est déterminé par le Délégué Technique).
- Les carénages, qui réduisent la résistance de l'air, sont interdits.
- Les vélos ou l'équipement qui ne sont pas de type classique sont illégaux à moins qu'une approbation préalable n'ait été accordée par le Délégué Technique avant le début de la compétition.

**Figure 2**  
Positionnement de la selle



**Figure 2**  
Distance pédalier/roue avant



b.) Roues:

- Les roues ne doivent contenir aucun mécanisme permettant de les faire accélérer.
- Les pneus doivent être collés, le jeu de direction serré et les roues conformes.
- Il doit y avoir un frein sur chaque roue.
- Pour les compétitions avec drafting, les roues doivent présenter les caractéristiques suivantes:
  - Un diamètre de 70 centimètres au maximum et de 55 centimètres au minimum, pneus inclus.
  - Les deux roues doivent être soit de 26", soit de 28".
  - Les roues doivent avoir au moins 12 rayons.
  - Les rayons peuvent être ronds, aplatis ou ovales, pour autant que leur largeur n'excède pas 10 mm.
- Pour les compétitions sans drafting, les roues arrières peuvent être recouvertes. Cependant, cette disposition peut être modifiée par le Délégué technique pour des raisons de sécurité (vent violent).

c.) Guidons:

- Pour les courses avec drafting, les règles suivantes s'appliquent concernant les guidons:
  - Seuls les guidons de course classiques sont autorisés. Les guidons doivent être munis d'embouts;
  - Les prolongateurs certifiés sont autorisés pour autant que leur longueur ne dépasse pas la ligne créée par les points les plus en avant des manettes de frein.
  - Les prolongateurs 'droits' doivent être pontés avec un dispositif standard prévu à cet effet;
  - Les manettes de frein doivent être installées sur le guidon et non sur les prolongateurs et ne doivent pas pointer vers l'avant;
  - Aucune barre pointant vers l'avant et aucun levier de changement de vitesses ne sont autorisés sur l'extrémité des prolongateurs.
- Pour les courses sans drafting, les règles suivantes s'appliquent concernant les guidons:
  - Seuls les guidons et les prolongateurs ne dépassant pas l'extrémité frontale de la roue avant sont autorisés. Les prolongateurs en deux parties n'ont pas besoin d'être pontés. Toutes les barres doivent être munies d'embouts à leurs extrémités.

d.) Casques:

- Les règles suivantes s'appliquent durant les compétitions:
  - Seuls les casques de vélo sont autorisés.
  - Les casques doivent être homologués par une institution accréditée reconnue par Swiss Triathlon
  - La transformation de n'importe quelle partie du casque, ce qui inclut la courroie, ainsi que l'omission de n'importe quelle partie du casque, ce qui inclut un couvre-casque extérieur, sont interdites;
  - Le casque doit être soigneusement attaché pendant tout le temps où l'athlète est en possession du vélo, ce qui signifie depuis l'instant où il retire son vélo du porte-vélo au début de l'épreuve cycliste et jusqu'à ce qu'il ait replacé son vélo dans le porte-vélo à la fin de l'épreuve cycliste;

- Si un athlète amène le vélo hors du circuit de la course pour cause de désorientation, pour des raisons de sécurité, pour procéder à des réparations ou pour des raisons personnelles, il/elle ne doit pas détacher ou enlever le casque de sa tête avant d'être complètement sorti des limites du circuit de la course et être descendu du vélo; il/elle doit attacher soigneusement le casque sur sa tête avant de retourner sur le circuit de la course ou avant de remonter sur le vélo.

e.) Equipement illégal

(i) L'équipement illégal comprend entre autres:

- Ecouteurs ou casques audio;
- Récipients en verre;
- Téléphones portables ou tout autre appareil électronique de communication;
- Vélos ou parties de vélos non conformes au présent Règlement.

### 7.3 Contrôle du vélo:

- a.) Un contrôle visuel du vélo a lieu au Check-in de l'aire de transition avant la compétition. Les arbitres contrôlent que les vélos soient conformes au Règlement de Compétition de Swiss Triathlon.

### 7.4 Athlètes rattrapés

- a.) Les athlètes qui sont rattrapés par la tête de la course (un tour complet de retard) durant l'épreuve cycliste des courses avec drafting (catégories Elite, U23 et Junior) sont exclus de la course. Cette disposition peut être modifiée par le DT.

### 7.5 Aspiration Abri (Drafting)

a.) Règles générales

(i) Il y a deux types de compétitions, en fonction de la permission ou non du drafting:

- Les courses avec drafting (draft autorisé)
- Les courses sans drafting (draft non autorisé).

b.) Le drafting est admis ou non selon le tableau suivant:

	Jeunesse	Juniors	U23	Elite	Age-Group
<b>TRIATHLON</b>					
Team Relay	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Sprint Distance	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé
Standard Distance			Autorisé	Autorisé	Non autorisé
Long Distance/Ironman				Non autorisé	Non autorisé
<b>DUATHLON</b>					
Team Relay	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé
Sprint Distance	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Non autorisé
Standard Distance			Autorisé	Autorisé	Non autorisé
Long Distance/Ironman				Non autorisé	Non autorisé
<b>AQUATHLON</b>					
<b>WINTER TRIATHLON</b> (all distances)	Autorisé				
<b>CROSS TRI-/DUATHLON</b> (all distances)	Autorisé				

Une course avec drafting est :

- soumise à autorisation de Swiss Triathlon
- autorisée seulement sur un circuit vélo fermé à la circulation

c.) Les courses sans drafting:

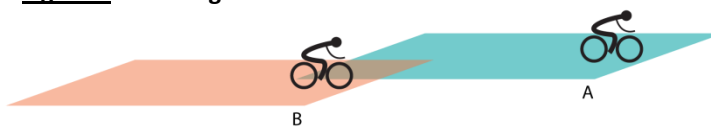
- (i) L'aspiration (drafting) d'un autre athlète ou d'un véhicule à moteur est interdite. Les athlètes doivent refuser les tentatives de drafting de la part des autres athlètes;
- (ii) Un athlète a le droit à n'importe quelle position dans la course, pour autant qu'il l'ait obtenue en premier et sans entrer en contact avec les autres athlètes. Lorsqu'il prend une certaine place, l'athlète doit prévoir une distance raisonnable pour permettre aux autres de se déplacer normalement sans entrer en contact. Il n'est possible de dépasser que si un espace adéquat est à disposition;

- (iii) Un athlète qui s'approche d'une position permettant de tirer avantage du drafting a la responsabilité d'éviter le drafting;
- (iv) Drafter signifie entrer dans la zone de draft du vélo ou du véhicule qui précède:
- La zone de draft du vélo: La zone de draft est un rectangle. La largeur est toujours de 2 mètres. Le centre du côté avant de 2 mètres est mesuré depuis le sommet de la roue avant. La longueur du rectangle dépend de la distance de la course. Pour les événements de longue distance, la longueur est de 12 mètres, pour les événements de distance standard ou plus courte, la longueur est de 10 mètres.
  - Un athlète peut pénétrer dans la zone de draft d'un autre athlète, mais seulement s'il progresse à travers cette zone. Il dispose de 20 secondes au maximum pour traverser la zone d'un autre athlète;
  - La zone de draft d'un véhicule est un rectangle de 35 mètres de long et de 5 mètres de large, qui encadre chaque véhicule se trouvant sur la piste de cyclisme. L'avant du véhicule définit le centre du côté avant de 5 mètres du rectangle.
- (v) Pénétration dans la zone de draft du vélo: Un athlète peut pénétrer dans la zone de draft d'un vélo dans les circonstances suivantes:
- Si l'athlète pénètre dans la zone de draft et la traverse en moins de 20 secondes pendant une manœuvre de dépassement;
  - Pour des raisons de sécurité;
  - 100 mètres avant et après un poste de ravitaillement ou l'aire de transition;
  - Dans un virage serré;
  - Si le Délégué Technique exclut un tronçon de la course en cas de rétrécissement de la route, de constructions, de déviation ou pour d'autres raisons de sécurité.
- (vi) Dépassement:
- Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète dépasse la sienne;
  - Une fois dépassé, un athlète dispose de 5 secondes pour sortir de la zone de draft de l'athlète l'ayant dépassé.
  - Les athlètes doivent rester sur le côté de la course et ne pas créer de situations de blocage. Il y a blocage lorsqu'un athlète qui se trouve derrière ne peut pas passer à cause de la mauvaise position de l'athlète se trouvant devant.
- (vii) Se référer aux figures 3, 4, 5 et 6 ci-dessous concernant les situations dans lesquelles les règles d'une circulation à droite s'appliquent.

**Figure 3 - Zone de draft pour TOUS les athlètes**



**Figure 4 - Drafting**

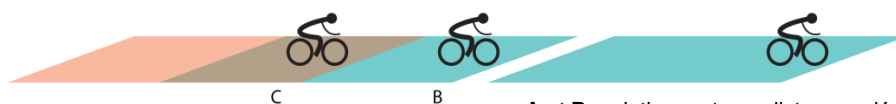


**A** a dépassé **B** et **B** drafte maintenant le cycliste qui l'a dépassé. **B** doit sortir de la zone de draft de **A** avant d'essayer de repasser **A**. **A** doit se placer sur le côté droit de la route quand il peut le faire en toute sécurité sinon **A** peut être pénalisé pour 'blocking'. **B** peut seulement dépasser **A** par le côté gauche de **A**

**Figure 5 - Bloquer**



**A** et **B** maintiennent une séparation adéquate entre eux, même s'ils sont l'un à côté de l'autre. Dans ce cas, **B** ne drafte pas **A**. En revanche, **A** est maintenant dans une position de blocage. Si **A** reste sur la gauche de la route, **A** recevra une pénalité pour 'blocking'.

**Figure 6 - Drafting and non drafting**

A et B maintiennent une distance adéquate entre eux. C ne tente pas de dépasser B. C drafte B. A et B ne draftent pas.

## 7.6 Pénalités en cas de Drafting:

- a.) Le drafting est interdit dans une course sans drafting.
- b.) Les arbitres informent les athlètes qui ne respectent pas l'interdiction du drafting qu'ils sont condamnés à une pénalité de temps. Cette déclaration doit être faite de façon claire et sans ambiguïté.
- c.) L'athlète sanctionné doit s'arrêter dans la prochaine zone de pénalité et doit y rester durant une durée spécifiée qui dépend de la longueur de la course. 1 minute pour une course de sprint, 2 minutes en cas de distance standard et 5 minutes en cas de longue distance.
- d.) Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter dans la zone de pénalité. S'il ne le fait pas, il sera condamné à une pénalité de temps supplémentaire de 15 minutes (distance sprint ou standard) ou de 30 minutes (longues distances).
- e.) Une seconde violation de l'interdiction du drafting conduit à la disqualification pour les événements de distance standard ou plus courte.
- f.) Pour les événements de longue distance de l'ITU, la troisième violation de l'interdiction du drafting conduit à la disqualification.

## 8 COURSE A PIED

### 8.1 Règles générales

- a.) L'athlète peut courir ou marcher
- b.) L'athlète ne peut en aucun cas:
  - (i) Ramper.
  - (ii) Courir le torse nu.
  - (iii) Courir sans chaussures ou courir pieds nus sur n'importe quelle section du parcours.
  - (iv) Courir avec un casque vélo sur la tête.
  - (v) Utiliser barrières, poteaux, arbres ou tout autre élément fixe pour l'aider à négocier les virages.
  - (vi) Être accompagné par des personnes externes à la course (coach, lièvres, etc.).

### 8.2 Arrivée

- (i) Un athlète franchit la ligne d'arrivée au passage d'une partie de son torse à la verticale du bord avant de la ligne arrivée.
- (ii) Il est interdit de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

### 8.3 Respect du parcours et sécurité

- (i) L'athlète est responsable de respecter le parcours.
- (ii) Tout athlète qui, selon les arbitres ou le corps médical, représente un danger pour lui-même ou pour autrui peut être exclu de la course.

### 8.4 Equipement non autorisé

- a.) Casque audio / écouteurs.
- b.) Récipient en verre.
- c.) Téléphone mobile ou tout autre appareil électronique d'écoute.

## 9 AIRE DE TRANSITION

### 9.1 Règles générales

- a.) Tous les athlètes doivent porter un casque soigneusement attaché depuis le moment où ils retirent leur vélo du porte-vélo au début de l'épreuve cycliste et jusqu'à ce qu'ils aient replacé leur vélo dans le porte-vélo à la fin de l'épreuve cycliste;
- b.) Les athlètes doivent utiliser uniquement le porte-vélo qui leur a été assigné et ont l'obligation d'y ranger leurs vélos;
- c.) Les athlètes doivent s'assurer que tout leur équipement personnel non utilisé reste dans leur aire de transition et n'est pas abandonné sur la piste ou déposé dans l'espace réservé à un autre athlète. Si une caisse est mise à disposition, tous les équipements non utilisés doivent être placés à côté de la caisse, sur le sol, mais dans l'espace individuel de l'athlète. Tous les équipements déjà utilisés doivent être déposés à l'intérieur de la caisse. Un équipement est considéré comme déposé lorsqu'une partie de cet équipement se trouve à l'intérieur de la caisse.
- d.) Les chaussures de cyclisme, les lunettes, le casque et les autres équipements de cyclisme peuvent être placés sur le vélo. Les chaussures de course peuvent être placées en face de la boîte ou à l'extérieur de la boîte aussi près que possible du porte-vélo;
- e.) Les athlètes ne doivent pas entraver l'avancée des autres athlètes dans l'aire de transition;
- f.) Les athlètes ont l'interdiction de déranger l'équipement des autres athlètes dans l'aire de transition;
- g.) Il est interdit d'avancer à vélo dans l'aire de transition. Les athlètes doivent monter sur leurs vélos après la ligne de montée à vélo et doivent descendre de leurs vélos avant la ligne de descente de vélo;
- h.) Lorsque des porte-vélos à barres horizontales sont utilisés, pour la première transition les vélos doivent être laissés sur le porte-vélo en position verticale, l'avant de la selle accroché au-dessus de la barre horizontale, de façon à ce que la roue avant pointe en direction du milieu de la piste de transition;
- i.) La nudité ou les tenues indécentes sont interdites;
- j.) Seuls les éléments utilisés durant la compétition peuvent être placés dans l'aire de transition durant la compétition;
- k.) Les athlètes ne peuvent pas s'arrêter dans les zones de circulation de l'aire de transition;
- l.) Il est interdit de marquer sa position dans l'aire de transition. Les marquages seront effacés sans que les athlètes n'en soient avertis.

### 9.2 Accès

- a.) Seuls les athlètes ont accès à l'Aire de Transition.

**ANNEXE – LISTES NON-EXHAUSTIVE DES INFRACTIONS ET PENALITES**

<b>Infractions</b>	<b>Pénalités Swiss Triathlon</b>
1. Anticiper le signal du starter (faux départ).	-Stop and Go 15 secondes in T1
2. Non respect du parcours.	-Stop and Go et retour sur le parcours au même endroit. -Sinon DSQ
3. Language ou comportement grossier et injurieux envers un athlète, un arbitre, un officiel, un volontaire et un spectateur.	-DSQ et rapport auprès du Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible suspension.
4. Comportement antisportif.	-DSQ et rapport auprès du Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible suspension.
5. Bloquer, attaquer, obstruer ou interférer la progression d'un autre athlète.	-Involontaire: avertissement verbal -Volontaire: DSQ
6. Contact involontaire: Un contact involontaire entre athlètes ne constitue pas une infraction. Quand plusieurs athlètes progressent dans un espace limité, les contacts sont possibles. Ces contacts accidentels entre athlètes en situation de course similaire ne sont pas considérés comme une infraction.	-Involontaire: avertissement verbal -Volontaire: DSQ
7. Accepter de l'aide d'une personne autre qu'un arbitre ou officiel de course.	-Stop and Go si possible de revenir à la situation originale -Sinon: DSQ
8. Refuser de suivre les instructions d'un arbitre ou officiel de course.	-DSQ
9. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité mais ne pas revenir sur le parcours à l'endroit où il a été quitté.	-Involontaire: avertissement verbal, et correction si possible -Sinon: DSQ
10. Ne pas porter les dossards officiels et non modifiés remis par l'organisateur, ou les porter de manière inappropriée.	-Involontaire: avertissement verbal et correction si possible (p. ex. avant la course) - Volontaire: DSQ
11. Abandonner son équipement ou jeter du matériel sur le parcours. Pneus, bouteilles plastiques et autres objets doivent être placés de façon sûre en dehors du parcours.	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
12. Port d'objet représentant un danger pour soi-même ou les autres athlètes.	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
13. Utilisation d'un équipement non-autorisé destiné à fournir un avantage ou qui peut être dangereux pour les autres.	-DSQ
14. Violer les règles de la circulation du code de la route ou les instructions spécifiques.	-Involontaire: avertissement verbal, et correction si possible -Volontaire: DSQ

15. Arrivée ex-aequo intentionnelle.	-DSQ
16. Inscription sous un autre nom ou en indiquant un âge erroné. Falsification d'une déclaration solennelle ou donner de fausses indications personnelles.	-DSQ et informer le Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible suspension.
17. Participation non-autorisée	-DSQ et informer le Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible suspension.
18. Violations répétées du Règlement de Compétition de Swiss Triathlon	-DSQ et informer le Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible suspension.
19. Dopage, abus de drogue	-Pénalités selon les règles Antidoping Suisse
20. Comportement antisportif violent et inhabituel.	-DSQ et et informer le Tribunal de Swiss Triathlon pour une possible
21. Concourir torse nu ou avec un vêtement qui ne passe pas sur les deux épaules.	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
22. Progresser sans être en possession du vélo lors de la partie cycliste.	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
23. Nudité ou exposition indécente.	-DSQ
24. Drafting lors d'une distance sprint où le drafting est non-autorisé.	-1ère infraction: 1 minutes dans la prochaine 'Penalty Box' -2ème infraction: DSQ
25. Drafting lors d'une distance standard où le drafting est non-autorisé.	-1ère infraction: 2 minutes dans la prochaine 'Penalty Box' -2ème infraction: DSQ
26. Drafting lors d'une longue distance où le drafting est non-autorisé.	-1 ère et 2ème infractions: 5 minutes dans la prochaine 'Penalty Box' -3 ème infraction: DSQ
27. Ne pas s'arrêter à la Penalty Box en y étant obligé.	-Ajout au temps final d'une pénalité supplémentaire de 15 minutes pour les distances sprint/standard -Ajout au temps final d'une pénalité temps supplémentaire de 30 minutes pour les longues distances ITU
28. Porter le casque ouvert ou mal attaché durant la partie cycliste (y compris la transition)	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
29. Enlever son casque sur le parcours cycliste, même si à l'arrêt.	-Stop and Go, si corrigé -Sinon: DSQ
30. Ne pas porter de casque durant la partie cycliste.	-DSQ
31. Concourir avec un équipement illégal ou non-autorisé	- DSQ
32. Ramper durant la partie course à pied.	- DSQ
33. Courir sans chaussures durant la partie course à pied.	-DSQ

34. Courir avec un casque.	-DSQ
35. Déposer son vélo en dehors de l'espace attribué.	-Avant la course, avertissement et correction -Pendant la course: -Groupe d'âge: Stop and Go si corrigé -Elite: 15 secondes dans la première Penalty box
36. Monter sur son vélo avant la ligne de monte.	-Groupe d'âge: Stop and Go si corrigé Elite: 15 secondes dans la prochaine Penalty box
37. Descendre de son vélo après la ligne de démonte.	-Groupe d'âge: Stop and Go si corrigé -Elite: 15 secondes dans la prochaine Penalty box
38. Déposer ou ranger son matériel en dehors de la place désignée.	-Groupe d'âge: Stop and Go si corrigé -Elite: 15 secondes dans la prochaine Penalty box
39. Utiliser poteaux, arbres ou tout autre élément fixe pour faciliter la prise de virages.	-Groupe d'âge: Stop and Go si corrigé -Elite: 15 secondes dans la prochaine Penalty box
40. Passage de relais en dehors de la zone de passage de relais définie.	-Team DSQ
41. S'échauffer sur le parcours pendant qu'une autre course a lieu.	-DSQ
42. Porter un vêtement couvrant les bras au-dessous des épaules et les jambes au-dessous des genoux lors d'une course ou la combinaison néoprène est interdite.	-Avertissement et correction -Sinon: DSQ
43. Utilisation d'équipement non-autorisé en vélo et/ou en course à pied mais pas limité aux casques audio/écouteurs, récipients en verre, téléphone mobile ou autre appareil électronique d'écoute, tenue non-conforme.	-Avertissement et correction -Sinon: DSQ
44. Marquer sa position dans l'aire de transition.	-Avertissement et correction -Sinon, les marques seront enlevées sans que l'athlète soit informé

DSQ - Disqualification